



**Référence : R-ARF-2207-1b**

## ***Entrepôt logistique Dossier d'enregistrement***

***Projet d'entrepôt sur la ZAC Champs Chouettes  
Saint-Aubin-sur-Gaillon (27)  
PJ n°21-9 : Etude paysagère***

**IMMASSET**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur / vérificateur</b>	<b>Approbatrice</b>
<i>a</i>	<b>ARCHI FACTORY</b> <i>07/07/2022</i>	<b>Léa DEROGNAT - Dorine ETIENNE NEODYME</b> <i>07/07/2022 - LED</i>
<i>b</i>	<i>07/02/2023</i>	<i>07/02/2023 - DOE</i>

**Siège Social :**  
6 rue de la Douzillère  
37300 JOUE-LES-TOURS  
Tél. : 02.47.75.18.87 Fax : 02.47.60.94.28  
[www.neodyme.fr](http://www.neodyme.fr)

N° SIRET : 478 720 931 00052  
TVA Intra : FR11 478 720 931

**Nos agences :**  
✓ CENTRE-OUEST : 02 47 75 18 87  
✓ NORD-OUEST : 02.32.10.73.33  
✓ NORD PICARDIE : 06 16 64 37 55  
✓ ILE DE France : 01.53.34.87.43  
✓ SUD-EST : 04.78.39.05.83

Antennes : Bourgogne, Bretagne, Sud-ouest,  
Aix en Provence & International



<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>§ modifiés</b>	<b>Nature des évolutions</b>
a	07/07/2022	/	Création du document - version initiale
b	07/02/2023	Ensemble de la pièce	Modification pour mise en cohérence avec le dossier de permis de construire

# PJ n°21-9

Etude paysagère

---



CONSTRUCTION D'UNE  
PLATEFORME LOGISTIQUE  
NOTICE DESCRIPTIVE DES AMÉNAGEMENTS  
PAYSAGERS

PROJET	//	CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE
ADRESSE	//	LES CHAMPS CHOUETTE SUD - 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON
PHASE	//	PC
MAÎTRE D'OUVRAGE	//	IMMASSET
ARCHITECTE	//	ARCHI-FACTORY
DOCUMENT	//	NOTICE DESCRIPTIVE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
RÉDIGÉ PAR	//	T. DUTERTRE - PAYET
INDICE	//	B
DATE	//	27/01/23

CONTEXTE .....	2
PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	
LOCALISATION	
PARTI PRIS .....	4
BIODIVERSITÉ	
USAGES	
RÉSILIENCE	
PLAN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS .....	6
FORMATIONS VÉGÉTALES .....	8
PRAIRIES	
HAIES CHAMPÊTRES	10
BOSQUETS	14
STRATE ARBORÉE	16
PALETTE VÉGÉTALE .....	18

# CONTEXTE

## PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

Payet intervient en qualité de BET Paysage pour la conception et le suivi des travaux du volet paysager dans le cadre du projet suivant :

- > Construction d'une plateforme logistique

Les interventions portent sur le périmètre suivant :

- > Espaces extérieurs situés au rez-de-chaussée
- > Lot « Espaces verts et Biodiversité »
- > Phase PC

À noter que le dessin des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues, bassins) répond à des exigences techniques qui ne sont pas décrites dans le présent document.

## LOCALISATION

La parcelle de projet se situe sur la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, dans le département de l'Eure en région Normandie. La commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon se trouve le long des boucles de Seine, à mi-chemin entre Mantes-la-Jolie et Rouen.

La parcelle de projet se situe sur l'Ouest de la commune, elle est longée sur sa face Ouest par l'autoroute 13, au sein de la Z.A des Champs Chouette.

Si la parcelle n'est concernée par aucune mesure de protection ou de classement relatives aux espaces naturelles, elle s'intègre dans une importante trame naturelle, morcelée entre cultures céréalières de premier ordre et reliquat de boisements de feuillus. De ce fait, il est primordial d'accorder une réelle attention à la conception des aménagements extérieurs du site de projet.

▼ Localisation parcelle - source : Géoportail



▼ Localisation des principaux espaces protégés - source : Geoportail



- ZNIEFF type II : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- ZNIEFF type I : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- Sites Natura 2000 (directive habitats)
- Mesures compensatoires environnementales

### BIODIVERSITÉ

Les espaces extérieurs sont aménagés de manière à offrir des habitats pour la faune et la flore. Le projet paysager est en harmonie avec les espaces de nature adjacents. Tout espace de verdure est précieux, en milieu urbain comme en milieu rural et fait partie de la trame végétale, plus ou moins continue, qui accompagne le bâti. Au sein de la parcelle, les éléments remarquables sont dans la mesure du possible préservés et mis en valeur par le concept paysager, afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement et d'offrir des zones de refuge pour la biodiversité au cours du chantier.

Les aménagements paysagers sont définis dans le but de créer un ensemble hétérogène, composé d'une diversité de « milieux » (prairies, massifs, haies, arbres, milieux humides) et de strates végétales (herbacée, arbustive, arborée). Cette mosaïque d'entités paysagères confère au site une plus grande richesse spécifique (nombre d'espèces végétales et animales).

Les espèces végétales plantées sont choisies parmi des espèces indigènes, adaptées aux conditions pédoclimatiques du site et non invasives. Lorsque le sol et l'environnement le permettent, la végétalisation spontanée est privilégiée autant que possible, en particulier pour les prairies, en veillant à communiquer sur les avantages écologiques de cette solution. De manière générale, le développement d'espèces spontanées au sein des espaces verts plantés est accepté, dans la limite de l'apparition d'espèces invasives. Le sol est dans la mesure du possible préservé et tout matériau importé pour reconstituer un support de plantation est de provenance locale et durable.

### USAGES

Favorables à l'accueil de la biodiversité, les espaces extérieurs doivent également offrir des lieux de détente et des éléments de confort aux usagers. Une attention particulière est apportée au confort des usagers dans les zones régulièrement occupées telles que les entrées, les zones de détente et les aires de stationnement, où les enjeux en termes d'ensoleillement et de protection contre le vent sont traités grâce aux aménagements paysagers : arbres à feuilles caduques offrant de l'ombre en été et laissant passer les rayons du soleil en hiver, haie brise vent, pergola végétalisée par des plantes grimpantes, etc.

### RÉSILIENCE

Les espaces végétalisés sont conçus de manière à faciliter l'adoption d'une gestion raisonnée, écologique et différenciée en phase exploitation, à savoir une gestion calibrée pour assurer le confort et la sécurité

des usagers, basée sur des techniques respectueuses de l'environnement et appliquée selon des modes différents en fonction de la typologie des espaces. La gestion écologique crée un équilibre entre le cultivé et le sauvage, valorise et préserve la végétation spontanée :

- > Démarche « zéro phyto » et gestion des adventices
- > Adéquation des périodes et fréquences de tonte, fauche et taille aux cycles de vie de la faune et de la flore
- > Préservation de la qualité du sol
- > Valorisation des résidus d'entretien
- > Préservation de la qualité du sol

Les espaces végétalisés sont constitués de strates végétales diversifiées, au sein desquelles les végétaux appartiennent à des stades de développement échelonnés. Les semis diversifiés et les plantes couvre-sols sont préférés au gazon, fortement dépendant de l'arrosage et peu propice au développement de la biodiversité. Des espaces sont dédiés au développement de prairies, voire de zones en dynamique naturelle, c'est-à-dire sans aucune intervention sauf gestion exceptionnelle d'espèces invasives. Le choix et le positionnement des végétaux sont étudiés afin de limiter les besoins en taille ; les végétaux arbustifs sont par exemple placés dans des zones suffisamment éloignées des bordures de voirie et des clôtures grillagées. Des espèces à feuillage caduque, marcescent et persistant sont associées, avec une prédominance pour les premières, afin d'assurer un apport suffisant en feuilles mortes au sol. Le paillage au pied des plantations apporte de la matière organique et préserve le sol de l'érosion et des aléas climatiques. Moins sensibles au gel ou au dessèchement, les plantes sont ainsi protégées naturellement. Il permet de plus de limiter les traitements et le désherbage. En matière d'arrosage, le concept paysager est élaboré dans un esprit d'économie et de cohérence avec le milieu. La sélection d'espèces végétales indigènes et adaptées aux conditions pédoclimatiques du site, ainsi que la mise en place de solutions alternatives telles que les prairies, permettent de s'affranchir d'arrosage au-delà des deux premières années après la plantation.

▼ Insertion du projet dans son contexte immédiat - illustration : ©PAYET



# PLAN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

La parcelle de projet est marquée par ses quatre grandes franges, linéaires de limite de propriété aux situations variées.

La frange Ouest est en relation directe avec l'autoroute A13. Elle supporte un important écran végétalisé, composé d'une haie champêtre arbustive et arborée, doublée d'un alignement brise-vent. Cette épaisse lisière sert de transition et de tampon entre l'autoroute et la plateforme logisitique.

La frange Sud, qui s'ouvre sur les parcelles agricoles est une zone de ruissellement des eaux pluviales qui propose l'installation d'une grande prairie de fauche tardive arborée, ponctuée par des arbres de formes variées.

La frange Est fait face à un boisement, aussi elle propose, en réponse, la création d'un nouvel alignement qui inscrit également la parcelle dans une trame arborée existante à l'échelle de la zone d'activité.

Enfin la frange Nord, d'une emprise très réduite, est en contact direct avec la zone d'activité. A l'inverse des trois autres façades qui nécessite la création d'écran,

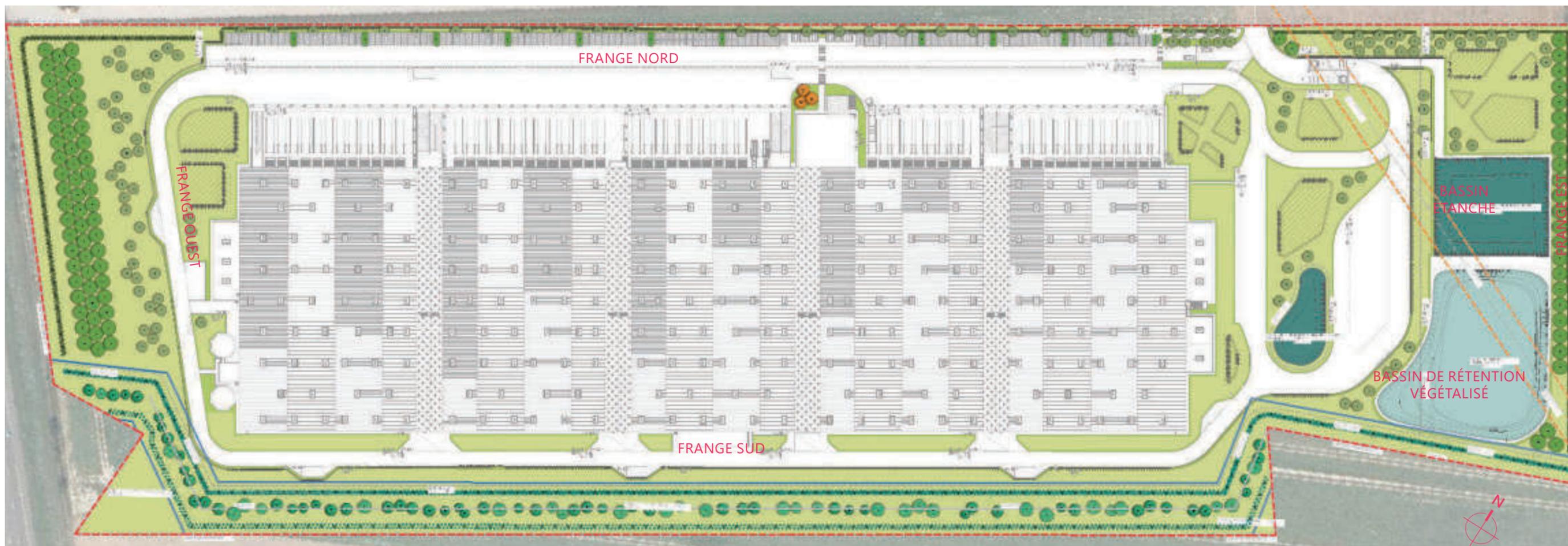
les enjeux de visibilité sur la frange Nord sont moins important. Une haie arbustive y est plantée lorsque l'espace disponible le permet, elle est accompagnée d'arbres tiges plantés au sein de l'aire de stationnement pour véhicules légers.

Le reste des espaces libres de la parcelle sont régulièrement plantés d'arbres isolés ou par bouquet, installés sur une prairie de fauche tardive. Sont également régulièrement implantés des bosquets denses, qui jouent avec les perspectives et rythment les circulations des véhicules sur le site.

Ces espaces libres accueilleront également un important bassin de rétention végétalisé, semé d'un mélange de prairie hygrophiles et dont le profil propose la création de différents niveaux de fond de bassin, pour favoriser le développement de faunes et flores spécifiques.

A noter enfin que l'extrémité Nord de la parcelle est traversée par des lignes à haute tension, ce qui empêche la plantation d'arbre dans l'emprise de ces lignes.

- LIMITE D'INTERVENTION
- RISQUE D'INONDATION PAR RUISSÈLEMENT EP
- EMPRISE LIGNE HTA
- ARBRES TIGES 16/18 - 100 unités
- ARBRES TIGES 10/12 - 126 unités
- ARBRES TIGES ZONE DE RUISSÈLEMENT 10/12 - 28 unités
- ARBRES TIGES ZONE DE RUISSÈLEMENT TBB - 54 unités
- BALIVEAUX 150/200
- BALIVEAUX DE ZONE DE RUISSÈLEMENT 150/200
- CEPEE 300/350 - 2 unités
- ARBUSTES 60/80
- ARBUSTES DE ZONE DE RUISSÈLEMENT 60/80
- BOSQUET arbustes 60/80 et baliveaux 120/150
- PELOUSE Semis de prairie mésophile, 8 tontes annuelles
- PRAIRIES Semis de prairie mésophile, 2 fauches annuelles
- BASSIN DE RÉTENTION VÉGÉTALISÉ Semis de plantes phyto-épuratrices, 1 fauche annuelle
- BASSIN ETANCHE Hors lot



# FORMATIONS VÉGÉTALES

## PRAIRIES

La parcelle compte d'importantes surfaces de pleine-terre à végétaliser. La grande majorité de ces surfaces accueillera un couvert prairial mésophile.

Contrairement à un gazon régulièrement tondu (pour des raisons d'usage principalement) et composée en général de seulement trois sortes de graminées, la prairie provient d'un semis d'un mélange d'espèces (entre 20 et 30) aussi bien vivaces qu'annuelles et bisannuelles.

Ainsi, ces grands espaces ouverts seront animés tout au long de l'année par l'évolution des prairies et par le passage des nombreux pollinisateurs qu'elles attireront.

Les prairies seront réalisées par le semis d'un mélange de graines d'essences végétales adaptées à la nature du sol, rustiques et indigènes. Une fois le chantier et les aménagements paysagers terminés, une gestion différenciée des prairies sera réalisée. Ainsi, le projet différencie les pelouses à gestion fréquente des prairies à gestion éparse.

- > **Pelouse** : 8 tonte par an. Concerne les surfaces connexes aux bâtiments et aux voiries et plus généralement tous les espaces à la visibilité importante. Un entretien régulier permet de conserver une prairie écologiquement intéressante et visuellement contenue, évitant notamment les interférences avec les différents flux (piétons, véhicules).
- > **Prairie** : 2 fauches par an. Concerne les surfaces les moins visibles et les plus en recul des zones d'activité. Il n'est pas nécessaire et même contre-productif de faucher régulièrement ces surfaces peu usitées. Un entretien réduit est suffisant pour permettre la bonne régénération des prairies et permettre à ces espaces refuges pour de nombreux animaux de suivre une dynamique naturelle.

La prairie est une illustration de la gestion différenciée qui vise à créer un équilibre entre le cultivé et le sauvage, à modérer voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires et à valoriser et préserver la végétation spontanée et la faune. A travers cette démarche, des zones plus naturelles et variées sont créées.

Ainsi, la fauche tardive permet à la végétation de se développer spontanément, de fleurir et de se reproduire, tout en gardant un contrôle sur l'évolution de la flore notamment en éliminant les pousses arbustives afin de maintenir la zone à l'état de strate herbacée. Le couvert végétal important de cette structure paysagère constitue un refuge favorable à l'accueil de nombreuses espèces animales : oiseaux, insectes, petits mammifères, reptiles... D'autre part, la possibilité donnée à la végétation de fleurir permet

d'attirer les pollinisateurs.

### Exemple de composition du semis :

30 à 50% de graminées, complété par des vivaces, annuelles et bisannuelles

- > *Achillea millefolium*, Achillée millefeuille
- > *Echium vulgare*, Vipérine commune
- > *Lotus corniculatus*, Lotier corniculé
- > *Trifolium repens*, Trèfle blanc
- > ...

▼ Exemple de prairie en gestion différenciée - photo : ©PAYET



▼ Exemple de prairie en gestion différenciée - photo : ©PAYET



# HAIES CHAMPÊTRES

Le périmètre de la parcelle sera planté de linéaires de haie champêtre. Ces haies sont composées d'une strate arbustive doublée pour les franges Sud et Ouest d'une strate arborée. Cette formation permet d'assurer la création d'un écran végétal dense, tenant le rôle de barrière visuelle, de brise-vent mais également de refuge pour de nombreuses espèces animales. C'est également un outil efficace pour la création de corridors écologiques, permettant la connexion et la mise en relation de multiples entités naturelles géographiquement éloignées. Selon les franges, les haies ne connaissent pas les mêmes principes de composition.

### Principe de composition des haies :

De manière générale, un labour du sol sur une épaisseur de 40 centimètres sera réalisé préalablement aux opérations de plantation. Un amendement du sol pourra être envisagé en fonction de la qualité du sol en place.

Les haies seront plantées sur un tapis de paillage de type BRF ou plaquette forestière, d'une épaisseur de 8 à 10 centimètres. Le paillage sera mis en œuvre sur une largeur supérieure de 20 centimètres à l'emprise des rangs des arbustes, de part et d'autre des rangs extérieurs des haies.

Les différents rangs présenteront un espacement de 40 centimètres entre eux et seront plantés en quinconce les uns par rapport aux autres.

Les arbustes seront conditionnés en racines nues et présenteront une force à la plantation de 60/80. Les espèces seront représentées de façon homogène en nombre de plant par espèces répartis par groupe de 4 à 5 plants d'une même espèce selon un motif aléatoire.

Concernant les franges Sud et Ouest, elles seront plantées sur 4 rangs, l'emprise totale paillée sera donc de 160 centimètres. Les arbustes présenteront une interdistance de 160 centimètres sur un même rang.

Les haies des franges Sud et Ouest accueillent un rang central planté de baliveaux. Les baliveaux, conditionnés en racines nues et de force 150/120, sont plantés selon une interdistance de 5 mètres. Ils sont systématiquement tuteurés, par un tuteur fin de type bambou attaché au 2/3 de la hauteur du baliveau.

Concernant les franges Nord et Est, elles seront plantées sur 2 rangs, l'emprise totale paillée sera donc de 80 centimètres. Les arbustes présenteront une interdistance de 80 centimètre sur un même rang. A noter qu'une section de la frange Nord sera plantée uniquement sur un rang pour conserver un accès à la clôture en limite de propriété.

Concernant la frange Sud, la haie champêtre est située en zone de ruissellement des eaux pluviales

aussi les essences arbustives et arborées sélectionnées répondent-elles à des critères spécifiques vis à vis des conditions pédoclimatiques.

### Palette végétale // arbustes 60/80

- > *Cornus sanguinea*, Cornouiller sanguin
- > *Crataegus monogyna*, Aubépine monogyne
- > *Prunus spinosa*, Prunellier
- > *Rosa canina*, Eglantier
- > *Salix atrocinerea*, Saule roux
- > *Viburnum lantana*, Viorne lantane
- > *Viburnum opulus*, Viorne obier

### Palette végétale // baliveaux 150/200

- > *Acer campestre*, Erable champêtre
- > *Carpinus betulus*, Charme commun
- > *Corylus avellana*, Noisetier
- > *Populus tremula*, Peuplier tremble
- > *Prunus mahaleb*, Cerisier de Sainte-Lucie
- > *Prunus avium*, Merisier
- > *Sorbus aucuparia*, Sorbier des oiseleurs
- > *Sorbus torminalis*, Alisier torminal
- > *Ulmus minor*, Orme champêtre

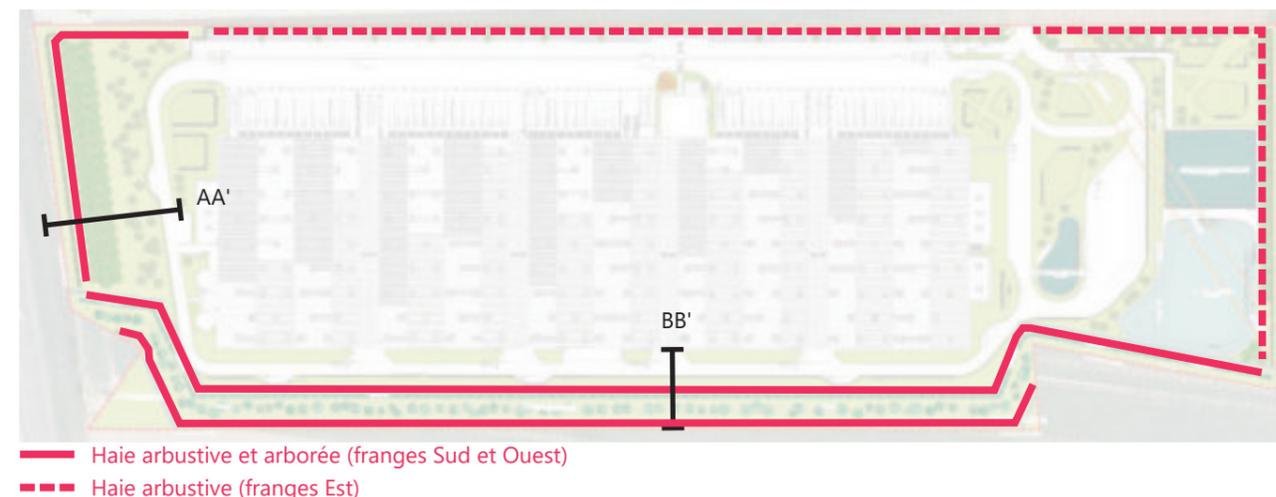
### Palette végétale // arbustes 60/80 zone ruissellement

- > *Salix atrocinerea*, Saule roux
- > *Salix cinerea*, Saule cendré
- > *Salix viminalis*, Saule des vanniers
- > *Viburnum opulus*, Viorne obier

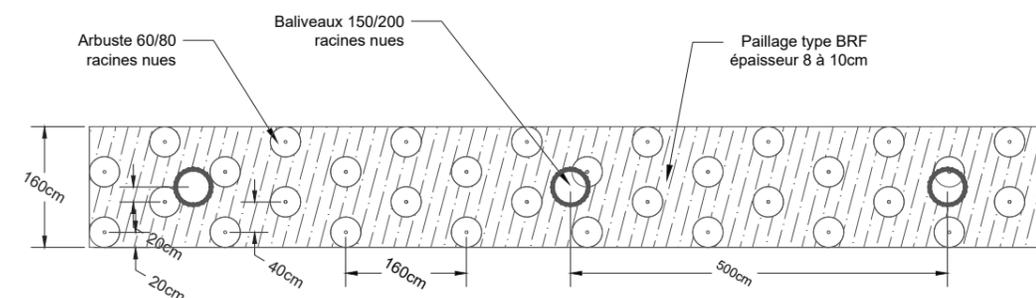
### Palette végétale // baliveaux 150/200 zone ruissellement

- > *Alnus glutinosa*, Aulne glutineux
- > *Betula alba*, Bouleau blanc
- > *Salix alba*, Saule blanc

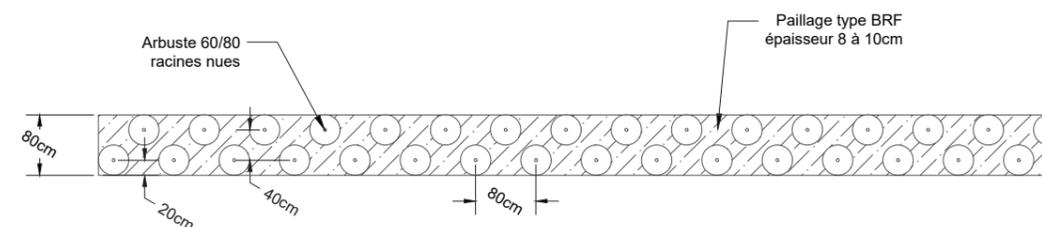
▼ Localisation des haies champêtres - illustration : ©PAYET



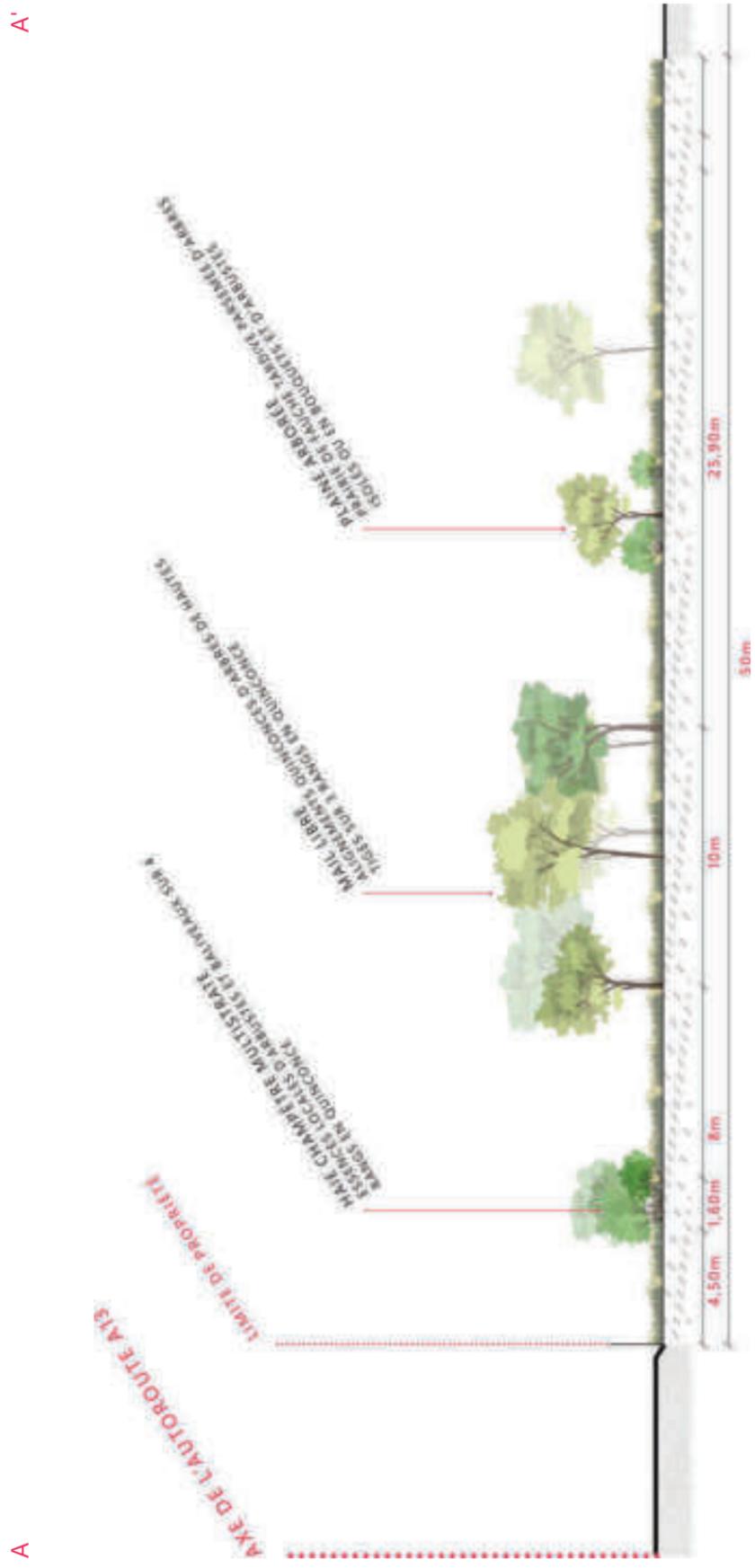
▼ Détail de plantation des haies champêtres franges Sud et Ouest - illustration: ©PAYET



▼ Détail de plantation des haies champêtres franges Nord et Est - illustration: ©PAYET



▼ Profil de principe AA' - Frange Ouest - illustration : ©PAYET



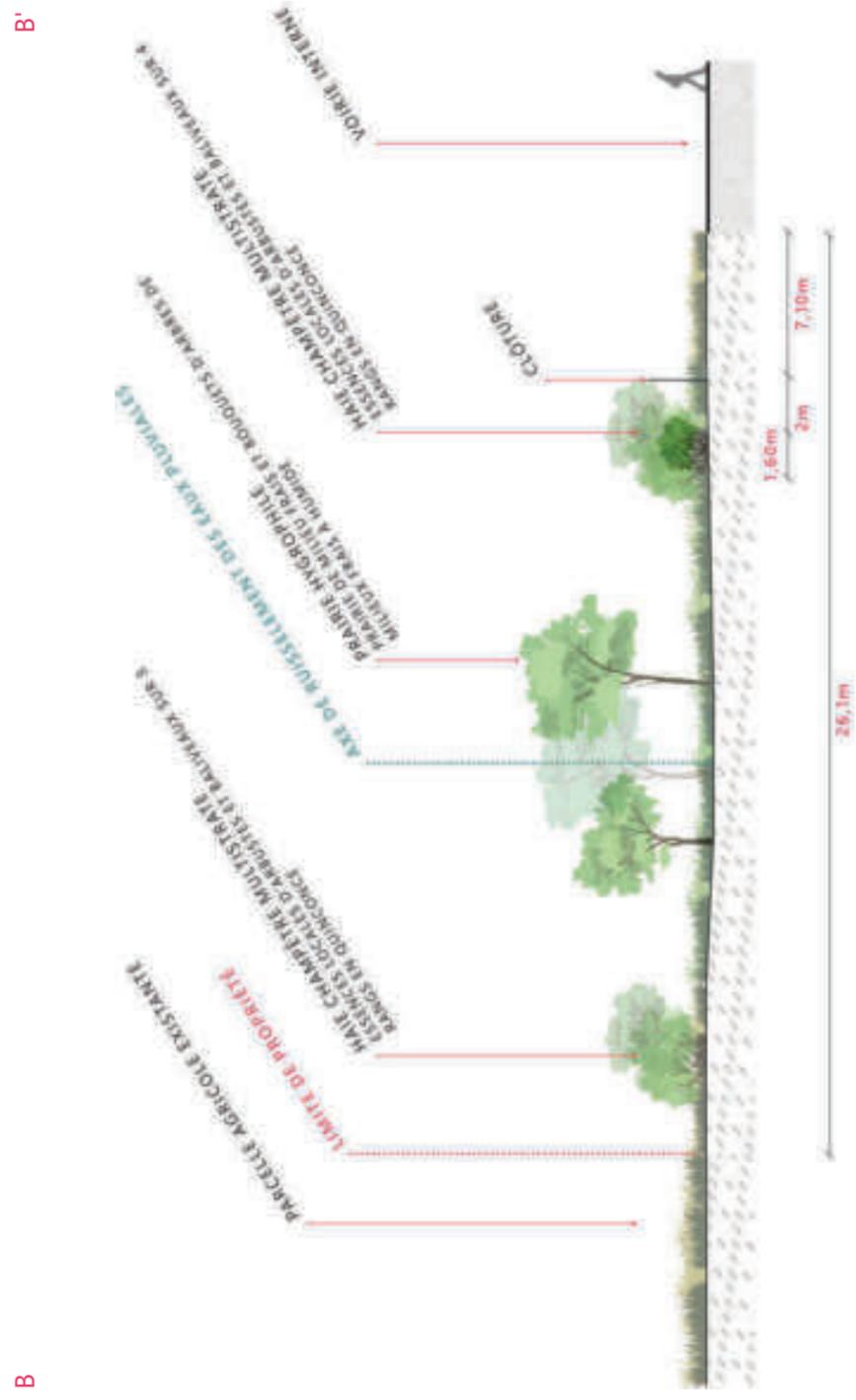
A

A'

B

B'

▼ Profil de principe BB' - Frange Sud - illustration : ©PAYET



B

B'

## BOSQUETS

Le projet paysager prévoit la plantation de bosquets au sein des espaces libres végétalisés de la parcelle. Cette formation végétale particulière rassemble en forte densité arbres et arbustes, à la manière d'un bois, limité toutefois sur une surface réduite.

L'intérêt est multiple. Le bosquet est un refuge naturel intéressant pour de nombreuses espèces animales qui est également composée d'espèces végétales indigènes et diversifiées qui en font une composante naturelle résiliente. C'est un élément marqueur du paysage, visible de loin et apportant de la verticalité aux aménagements paysagers. Les différents bosquets sont également travaillés pour offrir des cadres de vues uniques, formant ponctuellement des perspectives animant les flux au sein du site.

### Principe de composition du bosquet :

Un labour du sol sur une épaisseur de 40 centimètres sera réalisé préalablement aux opérations de plantation. Un amendement du sol pourra être envisagé en fonction de la qualité du sol en place.

Les bosquets seront plantés sur un tapis de paillage de type BRF ou plaquette forestière, d'une épaisseur de 8 à 10 centimètres. Le paillage sera mis en œuvre sur l'ensemble des surfaces définies comme bosquet.

Les arbustes, de force 60/80 en racines nues, seront plantés en mélange par tâche de 3 à 4 plants de la même espèce et répartis équitablement en nombre de plant par espèce.

Les baliveaux, de force 120/150 en racines nues, seront plantés en mélange par tâche de 2 à 3 plants de la même espèce et répartis équitablement en nombre de plant par espèce. Ils seront maintenus par un tuteurage monopode léger de type bambous, attaché à 2/3 de la hauteur du baliveau par un lien souple. Une cuvette d'arrosage sera systématiquement réalisée pour chaque baliveau planté, elle ne devra pas découvrir le collet du baliveau et devra permettre la retenue et le stockage de l'eau d'arrosage ou l'eau pluviale pour son infiltration sur la motte.

La densité de plantation sera égale à 3 plants par mètre carré, les arbustes représenteront 2/3 des plants plantés (contre 1/3 pour les baliveaux), les baliveaux seront préférentiellement situés aux cœurs des bosquets. Les bosquets seront délimités des espaces de prairie attenants par des linéaires de piquets châtaignier, de section de 8 centimètres, de hauteur hors sol de 40 centimètres et implantés selon une interdistance de 100 centimètres. Outre l'intérêt de préséance du bosquet et sa matérialisation dès la livraison du chantier, ces piquets permettront de faciliter l'entretien des prairies attenantes.

### Palette végétale // arbustes 60/80

- > *Cornus sanguinea*, Cornouiller sanguin
- > *Crataegus monogyna*, Aubépine monogyne
- > *Prunus spinosa*, Prunellier
- > *Rosa canina*, Eglantier
- > *Salix atrocinerea*, Saule roux
- > *Viburnum lantana*, Viorne lantane
- > *Viburnum opulus*, Viorne obier

### Palette végétale // baliveaux 120/150

- > *Acer campestre*, Erable champêtre
- > *Carpinus betulus*, Charme commun
- > *Corylus avellana*, Noisetier
- > *Populus tremula*, Peuplier tremble
- > *Prunus mahaleb*, Cerisier de Sainte-Lucie
- > *Prunus avium*, Merisier
- > *Sorbus aucuparia*, Sorbier des oiseleurs
- > *Sorbus torminalis*, Alisier torminal
- > *Ulmus minor*, Orme champêtre

▼ Localisation des bosquets - illustration : ©PAYET



▼ Bosquet de la Forêt linéaire, Paris - photo : ©PAYET



L'ensemble de la parcelle est régulièrement planté d'arbres de ports, d'essences et de forces variés, pour la création d'un couvert arboré continu.

Cette canopée offre un ombrage bienvenu en été lors des périodes de chaleur les plus importantes et salvateur notamment sur les aires de stationnement minéralisées. Elle rythme le paysage, permet d'inscrire le projet dans son contexte environnemental marqué par de nombreux reliquat de bois qui s'entremêlent aux cultures céréalières. Elle est également un écran efficace, obstruant vue et sons depuis et vers l'autoroute 13 notamment. La strate arborée prend également la forme d'alignements brise-vent, qui protègent la zone d'activité et font directement écho au patrimoine végétal du périmètre élargi de la parcelle.

Les arbres qui composent cette strate arborée peuvent être plantés en isolé ou par bouquet de quelques sujets, en mail ou en alignement.

### Principe de plantation :

Préalablement à la plantation des arbres, des fosses de plantation ponctuelles seront ouvertes et remplis de terre végétale sur un volume de 2,25m<sup>3</sup> (1,5m x 1,5m x 1m). Les arbres seront plantés selon leur repérage au plan de masse. Les espèces seront représentées de façon homogène en nombre de plant par espèces selon les différentes typologies de plantation.

Une cuvette d'arrosage sera systématiquement réalisée pour chaque arbre planté, elle ne devra pas découvrir le collet de l'arbre et devra permettre la retenue et le stockage de l'eau d'arrosage ou l'eau pluviale pour son infiltration sur à la motte. Du paillage de type BRF ou plaquette forestière sera mise en place sur l'emprise de cette cuvette et sur une épaisseur de 8 à 10 centimètres (approximativement la surface d'un cercle de 100 centimètres de diamètre).

**Concernant les arbres tiges 16/18**, ils seront maintenus par un tuteurage quadripode en châtaignier écorcé non fraisé, attaché à l'arbre aux 1/3 de sa hauteur par des liens souples. Le tronc sera également protégé par une canisse de bambou placée sur des boudins biodégradables de protection du tronc.

**Concernant les arbres tiges 10/12 et les tiges basses branchues (TBB)**, ils seront maintenus par un tuteurage monopode en châtaignier écorcé non fraisé, attaché à l'arbre aux 2/3 de sa hauteur par un lien souple. Le tuteur sera orienté face aux vents dominants et selon une angulation approximative de 45° par rapport au sol. Le tronc sera également protégé par une canisse de bambou placée sur des boudins biodégradables de protection du tronc.

### Palette végétale // arbres tiges 16/18 - alignement

- > *Populus nigra*, Peuplier noir

### Palette végétale // arbres tiges 10/12 - isolé / bouquet

- > *Acer campestre*, Erable champêtre
- > *Carpinus betulus*, Charme commun
- > *Populus tremula*, Peuplier tremble
- > *Prunus avium*, Merisier
- > *Sorbus torminalis*, Alisier torminal
- > *Ulmus minor*, Orme champêtre

### Palette végétale // arbres tiges 10/12 zone ruissellement - isolé / bouquet

- > *Alnus glutinosa*, Aulne glutineux
- > *Betula alba*, Bouleau blanc
- > *Salix alba*, Saule blanc

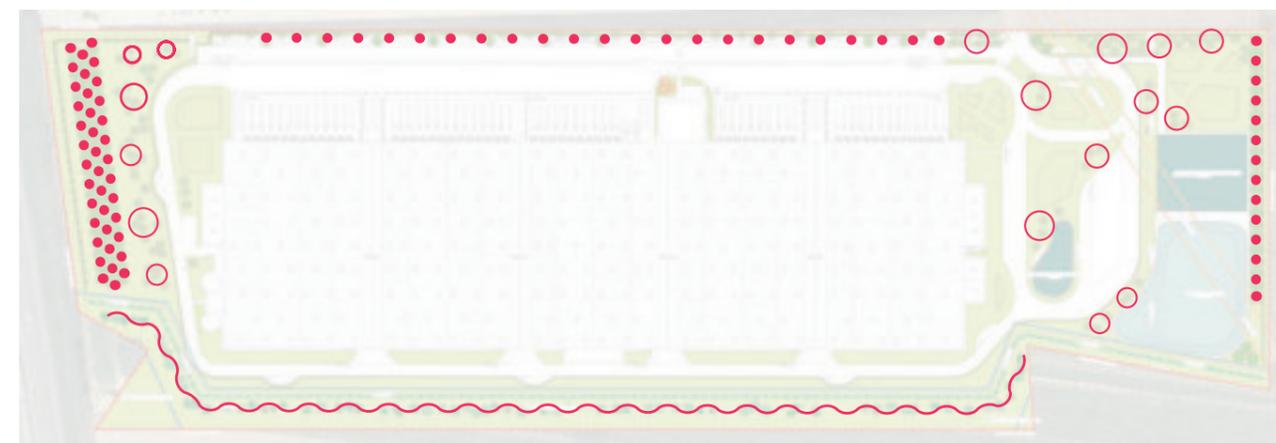
### Palette végétale // arbres TBB zone ruissellement - isolé / bouquet

- > *Alnus glutinosa*, Aulne glutineux
- > *Betula alba*, Bouleau blanc

### Palette végétale // cépée 300/350

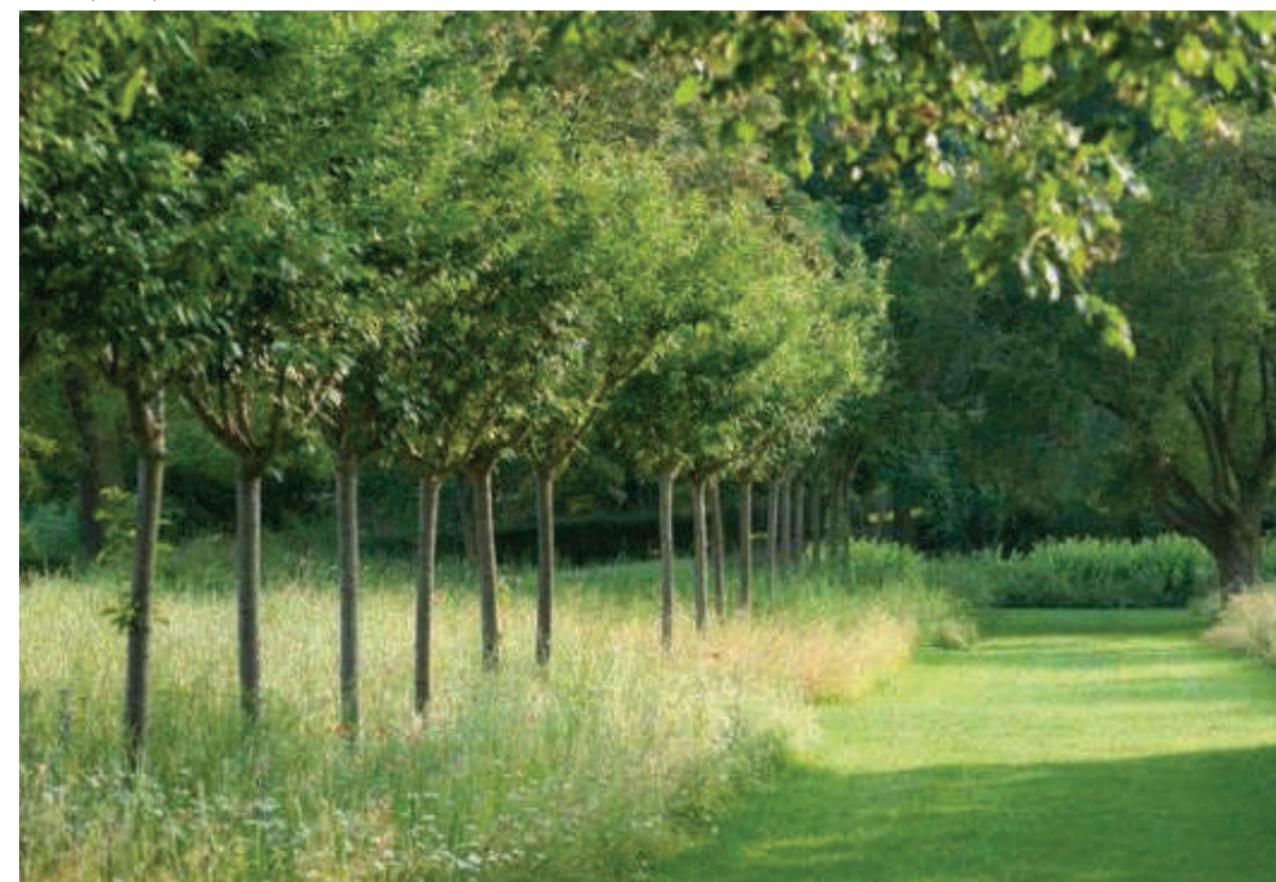
- > *Acer campestre*, Erable champêtre

▼ Localisation formations arborées- illustration : ©PAYET



- Arbres tiges 16/18 - alignement
- Arbres tiges 10/12 - isolé / bouquet
- ~ Arbres tiges 10/12 + TBB zone ruissellement - isolé / bouquet

▼ Exemple de prairie arborée



# PALETTE VÉGÉTALE

## ARBUSTES 60/80

Haies champêtres + bosquet



*Cornus sanguinea*  
Cornouiller sanguin



*Crataegus monogyna*  
Aubépine monogyne



*Prunus spinosa*  
Prunellier



*Rosa canina*  
Églantier



*Salix atrocinerea*  
Saufe roux



*Viburnum lantana*  
Viorne lantane



*Viburnum opulus*  
Viorne obier

## ARBUSTES 60/80 ZONE RUISSELLEMENT

Haies champêtres



*Salix atrocinerea*  
Saufe roux



*Salix cinerea*  
Saufe cendré



*Salix viminalis*  
Saufe des Vanniers



*Viburnum opulus*  
Viorne obier

## BALIVEAUX 150/200

Haies champêtres

## BALIVEAUX 120/150

Bosquets



*Acer campestre*  
Érable champêtre



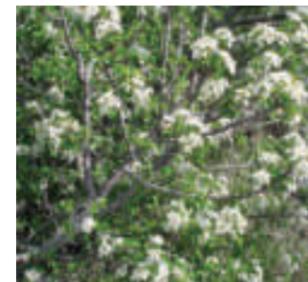
*Carpinus betulus*  
Charme commun



*Corylus avellana*  
Noisetier



*Populus tremula*  
Peuplier tremble



*Prunus mahaleb*  
Cerisier de Sainte-Lucie



*Prunus avium*  
Merisier



*Sorbus aucuparia*  
Sorbier des oiseleurs



*Sorbus torminalis*  
Alisier torminal



*Ulmus minor*  
Orme champêtre

**BALIVEAUX 150/200 ZONE RUISSELLEMENT**

*Haies champêtres*



*Alnus glutinosa*  
Aulne glutineux



*Betula alba*  
Bouleau blanc



*Salix alba*  
Saule blanc

**ARBRES TIGES 16/18**

*Alignements / mails / Stationnement*



*Populus nigra*  
Peuplier noir



**ARBRES TIGES 10/12 ZONE RUISSELLEMENT**

*Arbres isolés / Bouquets*



*Alnus glutinosa*  
Aulne glutineux



*Betula alba*  
Bouleau blanc



*Salix alba*  
Saule blanc

**ARBRES TIGES 10/12**

*Arbres isolés / Bouquets*



*Acer campestre*  
Érable champêtre



*Carpinus betulus*  
Charme commun



*Populus tremula*  
Peuplier tremble



*Prunus avium*  
Merisier



*Sorbus torminalis*  
Alisier torminal



*Ulmus minor*  
Orme champêtre

**CÉPÉE 300/350**

*Bureaux*



*Acer campestre*  
Érable champêtre

**ARBRES TBB ZONE RUISSELLEMENT**

*Arbres isolés / Bouquets*



*Alnus glutinosa*  
Aulne glutineux



*Betula alba*  
Bouleau blanc

SEMIS

Bassin de rétention végétalisé



*Angelica archangelica*  
Angélique officinale



*Geum rivale*  
Reine des près



*Iris pseudacorus*  
Iris des marais



*Lythrum salicaria*  
Salicaire commune



*Mentha aquatica*  
Menthe aquatique



*Phragmite australis*  
Roseaux commun



*Scirpus lacustris*  
Scirpe aigu

GRIMPANTES

Locaux techniques



*Clematis vitalba*  
Clématite des haies



*Lonicera periclymenum*  
Chèvrefeuille des bois



*Trachelospermum jasminoides*  
Jasmin étoilé



**PAYET** SAS au capital de 20 000 € | SIRET 89161770600017

**Siège social** | 28 rue Andronne 33800 Bordeaux | Tel. 05 35 54 60 95

**Agence de Paris** | 19 rue Vignon 75008 Paris | Tel. 01 40 74 00 50

**Agence de Lyon** | 15 rue des Cuirassiers 69003 Lyon | Tel. 04 28 29 95 99